



COMMUNAUTE DE COMMUNES Les Coteaux Bordelais

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014-02

Objet : Délibération portant fixation du nombre de Vice-présidents

Conseillers en exercice	30		Pour	24
Conseillers présents	30		Contre	5
Quorum	16			
Conseillers représentés	0			
Suffrages exprimés	29			
Date de convocation	31/III/2014	L'an 2014, le 8 avril à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle de la fontaine à Tresses, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE		
Date d'affichage	01/IV/2014			

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Nathalie ROCA**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Salleboeuf	X	
Jean-Pierre BALANCHE	Bonnetan	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Evelyne LAVIE	Salleboeuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20140408-2014-02-DE
Date de télétransmission : 11/04/2014
Date de réception préfecture : 11/04/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



Affichée le :

15 AVR. 2014

N° 2014-02

Objet : Délibération portant fixation du nombre de Vice-présidents

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Conformément à l'article L 5211-10 du CGCT, le Bureau de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" est composé de Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à la majorité des suffrages exprimés (abstention : Mme Delphine Philippeau et 5 votes contre : Mme Florence Allais, Axelle Balgueriet et Françoise Immer ; MM Florent Loddo et Denis Lopez) de fixer le nombre de Vice-présidents à 5.

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous

Pour Extrait conforme

Tresses, le 8 avril 2014



Jean-Pierre SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20140408-2014-02-DE
Date de télétransmission : 11/04/2014
Date de réception préfecture : 11/04/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



Affichée le : 15 AVR. 2014